

Concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse

Etat: 23 juin 2015

Commentaire canton de Berne:

Le concept de protection d'urgence contient au total 52 pages. Il peut être consulté et imprimé en cas de besoin sous le lien en annexe. Il remplace le concept « protection d'urgence dans les environs des centrales nucléaires » du 1^{er} janvier 2006. Celui-ci peut être supprimé.

Il est recommandé d'imprimer un exemplaire de ce dossier (version complète). Ce concept contient une introduction avec les informations de base et des points de contrôle pour tous les partenaires des services d'urgence. Il est indispensable de connaître la terminologie, les scénarios, les zones, les partenaires des services d'urgence impliqués, les mesures de protection prévues et les processus de l'alarme pour comprendre les procédures et processus pour la gestion d'un incident.

Ce présent document donne un aperçu sur la distribution des tâches dans le domaine de la protection de la population et contient également les tâches à l'échelon communal. Compte tenu du manque partiel des exigences réglementaires, les mesures ne sont pas effectuées dans son ensemble. Pour éviter un double emploi, les communes s'accordent au document « liste des points « disponibilité » (comparaison d'une valeur de consigne et d'une valeur réelle) dans le registre 3 de cette documentation d'urgence.

Lien: <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/40199.pdf>

Annexe 1: Tâches des cantons, communes, régions et entreprises

Tâches au stade de la préparation					
	Cantons ZPU 1	Cantons ZPU 2	Reste de la Suisse	Régions / Communes ZPU 1 et 2	Entreprises, écoles et institutions spécialisées
Alarme					
Définir les processus d'alerte et d'alarme à appliquer par les communes/régions, les entreprises et la population (poste d'alarme cantonal, déclenchement des sirènes, mise à disposition de possibilités d'alarme complémentaires (redondantes), transmission des messages d'alerte aux communes/régions et à certaines entreprises)	X	X	X		
Adopter les processus d'alerte et d'alarme applicables aux communes/régions, entreprises et à la population (déclenchement redondant des sirènes, transmission des messages d'alerte aux entreprises)			X	X	
Installer une liaison redondante pour la communication avec les exploitants des CN, l'IFSN et la CENAL	X				
Mettre en place une liaison redondante et sûre pour la communication entre l'EMF ABCN et les cantons	X	X	X		
Assurer la maintenance et le contrôle de fonctionnement des moyens d'alarme et de communication et des processus de transmission de l'alarme	1x / an	1x / an	1x / an	1x / an	1x / an
Conduite					
Définir la structure de conduite pour le cas d'un accident dans une CN, y compris la garantie de la capacité durable d'intervention	X	X	X	X	X
Etablir et tenir à jour les documents d'intervention (p. ex. listes de contrôle) pour l'organe de conduite	X	X	X	X	X
Concepts/Planification					
Concevoir et planifier une évent. remise ultérieure de comprimés d'iode/information à la population pour les personnes qui ne sont plus en possession de ces comprimés ou ne les retrouvent plus (rayon de < 50 km autour des CN)	X	X			
Concevoir et planifier la distribution de comprimés d'iode à partir de stocks centralisés dans un rayon de > 50 km autour d'une centrale nucléaire			X		
Concevoir les transports et planifier les interdictions d'accès aux voies de communication dans la ZPU 1	X			X	

Tâches au stade de la préparation					
	Cantons ZPU 1	Cantons ZPU 2	Reste de la Suisse	Régions / Communes ZPU 1 et 2	Entreprises, écoles et institutions spécialisées
Concevoir les transports et planifier les contournements à grande échelle pour une zone touchée (notamment en collaboration avec la CTE)		X	X	X	
Planifier l'évacuation pour la ZPU 1 (selon le concept et la planification des cantons et les prescriptions de l'OFPP)	X				
Planifier l'évacuation pour la ZPU 2 (selon le concept et la planification des cantons et les prescriptions de l'OFPP)		X			
Planifier l'évacuation pour les «hot spots» (selon le concept et la planification des cantons et les prescriptions de l'OFPP)			X		
Concevoir et planifier la disponibilité des organisations d'urgence dans la zone contaminée	X	X	X		
Concevoir la mise à disposition de l'infrastructure générale (eau, eaux usées, électricité, élimination des déchets, etc)	X	X	X	X	X
Préparer les mesures en matière d'agriculture conformément à la décision de la CENAL	X	X	X	X	
Planifier une évacuation ultérieure	X	X	X	X	
Concevoir la dosimétrie et la planifier pour les personnes astreintes (selon les concepts de l'OFPP et de l'OFSP)	X	X	X	X	X
Planifier les emplacements pour l'exploitation du service de consultation en matière de radioactivité (conformément à la planification du concept CIR)	X	X	X		
Concevoir les mesures de la radioactivité et les planifier pour les éléments cantonaux de l'organisation de mesure	X	X	X	X	
Planifier les postes de mesure de triage		X	X		
Mettre en place les mesures pour les domaines de l'agriculture et des denrées alimentaires	X	X	X	X	
Planifier les interventions dans le cadre du concept de décontamination global ¹	X	X	X		
Planifier les interventions dans le cadre du concept global d'élimination des substances contaminées (selon le concept OFSP)	X	X	X		
Etablir et tenir à jour la documentation (concepts et planification, listes de contrôle, etc.)	X	X	X	X	X

¹ Fondé sur la stratégie visant à préparer la décontamination (assainissement) de surfaces étendues contaminées après un accident nucléaire que l'OFSP élabore en collaboration avec les organes fédéraux concernés dont l'OFPP en particulier.

Instruction					
Formation de base pour les organes de conduite et les organisations d'intervention - notions de radioprotection/dosimétrie - processus d'alarme - concept des zones - collaboration entre les différentes organisations	X	X	X	X	X
Formation complémentaire pour les organes de conduite et les organisations d'intervention - participation aux exercices généraux d'urgence ¹ - exercices internes placés sous le thème «événement nucléaire»	X	X	X	X	X
Formation complémentaire pour les communes et les entreprises (selon la documentation-cadre et les listes de contrôle) - centres commerciaux (information de la part des grands distributeurs) - restaurants - hôpitaux et homes - écoles - entreprises industrielles (> 30 collaborateurs/trices)	X ²	X ³	X ⁴		X ⁵
Exercices (définir la fréquence)	X	X			X
Informer la population sur le comportement à adopter en cas d'événement	X	X	X	X	X
Instruction (avec exercices) destinée aux unités cantonales de l'organisation de mesure (notamment PAAT)	X	X	X		
CIR - personnel d'exploitation - exploitants/propriétaires d'ouvrages	X	X			

1 Le nombre précis d'exercices dépend de la fréquence des exercices généraux d'urgence (EGU) organisés par l'IFSN.

2 conformément aux prescriptions du canton

3 conformément aux prescriptions du canton

4 conformément aux prescriptions du canton

5 conformément aux prescriptions du canton

Tâches d'intervention (cantons, communes/régions et entreprises)					
	Cantons ZPU 1	Cantons ZPU 2	Reste de la Suisse	Régions / Communes ZPU 1 et 2	Entreprises,, écoles et institutions spécialisées
Information des autorités (avis d'intervention de la CENAL)					
Organiser la conduite en fonction de l'événement	X	X	X		
Transmettre l'information des autorités aux états-majors de conduite régionaux/communaux	X	X	X		
Apprécier la situation générale dans le canton concerné - état des routes - conditions météorologiques - manifestations d'envergure - jour de la semaine, heure, vacances, etc.	X	X	X	X	
Participer aux conférences téléphoniques de la CENAL	X				
Garantir les liaisons de communication	X	X	X	X	
Informar au moyen d'une ligne d'assistance téléphonique	X	X	X		
Alerte					
Communiquer le niveau d'alerte aux régions/communes des ZPU 1 et 2	X	X		X	
Communiquer le niveau d'alerte aux cantons concernés du reste de la Suisse			X		
Communiquer le niveau d'alerte aux entreprises					X
Convoquer les états-majors de conduite et les forces d'intervention	X	X	X	X	
Au besoin, désigner un agent de liaison auprès de la CENAL	X	X			
Préparer la conduite de la circulation (déviations et interruptions)	X	X		X	
Assurer l'intervention des organisations d'urgence (112, 117, 118, 144)	X	X	X	X	
Préparer le fonctionnement du CIR conformément au mandat de la CENAL	X	X			
Aménager les postes de distribution des comprimés d'iode			X		
Remettre les comprimés d'iode (dans un rayon de > 50 km) conformément au mandat de la CENAL			X		
Préparer une évacuation préventive selon le mandat de la CENAL	X	X		X	X
Garantir la transmission d'alarme en cas de défaillance de la télécommande de sirènes (déclenchement des sirènes sur place)				X	

Tâches d'intervention (cantons, communes/régions et entreprises)					
	Cantons ZPU 1	Cantons ZPU 2	Reste de la Suisse	Régions / Communes ZPU 1 et 2	Entreprises,, écoles et institutions spécialisées
En accord avec la CENAL, coordonner l'information destinée à la population	X	X	X		
Première alarme générale					
Déclencher une première alarme générale conformément à la décision de la CENAL (toutes les communes de la ZPU 1 et les secteurs concernés de la ZPU 2 et du reste de la Suisse), avec instructions aux autorités	X	X	X	X	
Inviter la population à tenir les comprimés d'iode à portée de main	X	X	X		
Mettre en oeuvre les mesures relatives à l'agriculture et aux denrées alimentaires conformément à la décision de la CENAL	X	X	X	X	
Exécuter et surveiller les mesures dans les entreprises, écoles et institutions spécialisées (selon la documentation cadre et les listes de contrôle)				X	X
Appliquer les mesures de régulation du trafic (p. ex. barages)	X	X	X	X	
Deuxième alarme générale et phase nuage					
Déclencher une deuxième alarme générale en vertu de la décision de la CENAL(toutes les communes de la ZPU 1 et secteurs visés de la ZPU 2 et zones menacées du reste de la Suisse)	X	X	X	X	
Exécuter et surveiller les mesures prescrites dans les entreprises, écoles et institutions spécialisées	X	X	X	X	X
Après la phase nuage					
Aménager le centre d'information sur la radioactivité puis l'exploiter après l'assouplissement des mesures de protection	X	X			
Procéder à l'évacuation ultérieure selon l'ordre reçu	X	X	X	X	
Exécuter les mesures ordonnées (en particulier dans les domaines de la dosimétrie et de la mesure de la radioactivité, de la sécurité de l'eau potable et des denrées alimentaires)r	X	X	X	X	X
Aménager des postes de mesure de triage		X	X		

Tâches d'intervention (cantons, communes/régions et entreprises)					
	Cantons ZPU 1	Cantons ZPU 2	Reste de la Suisse	Régions / Communes ZPU 1 et 2	Entreprises,, écoles et institutions spécialisées
<p>Ordonner des mesures au terme de la phase nuage, notamment dans:</p> <ul style="list-style-type: none"> - centres commerciaux - restaurants - institutions spécialisées (p. ex. hôpitaux/homes) - écoles - entreprises de transports publics - entreprises industrielles 		X	X	X	X
<p>Exemples de mesures à prendre à moyen terme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - ménager les postes prévus pour la collecte de substances radioactives destinées au stockage final - mettre en oeuvre les mesures planifiées pour combattre la dissémination de substances radioactives - analyser et déterminer les zones contaminées - autres mesures (producteurs de denrées alimentaires, distributeurs d'eau) 	X X X X	X X X	X X X		
<p>Exemples de mesures à prendre à moyen terme:</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en oeuvre les mesures planifiées pour combattre la dissémination de substances radioactives - procéder à la décontamination d'infrastructures critiques prioritaires - effectuer la décontamination d'infrastructures critiques supplémentaires 	X X X	X X X	X X X	X X X	